54e ANNEE. — N° 63

MERCREDI 3 et VENDREDI 5 JUIN 1914

5c. **Journal du Lot** 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Deux budgets en six mois

La dernière législature a battu tous les records établis par les précédentes assemblées en ce qui concerne les retards apportés dans l'élaboration et le vote des budgets. C'est en effet avec plus de six mois de retard qu'elle vota le budget de 1911, le premier qu'elle eut à discuter ; ce n'est, il est vrai, qu'avec 2 mois de retard qu'elle adopta le budget de 1912, mais en revanche, le budget suivant de 1913 fut voté par elle 7 mois après sa date normale de mise en vigueur, ce qui constitue un record qui ne tarda pas d'ailleurs à être lui-même surpassé. En effet, chose inouïe et sans aucun précédent, la Chambre se sépara et la législature prit virtuellement fin sans avoir pu voter définitivement le budget de 1914.

Et cette Chambre qui n'a voté que trois des quatre budgets qu'elle devait donner au pays, qui a mis seize mois à élaborer le budget de 1913, laisse ainsi à la Chambre nouvelle deux budgets à voter en six mois, si elle veut remettre nos finances publiques dans leur situation normale. Il faut en effet, pour cela, que le budget de 1914, dont le Sénat n'a pas encore commencé la discussion, soit adopté d'urgence et que le budget de 1915 soit ensuite élaboré et définitivement voté en quelques semaines.

Cette situation paradoxale souligne avec assez de force les inconvénients de ces interminables discussions budgétaires dont toutes les législatures précédentes nous ont donné de si pitoyables exemples, pour que la Chambre nouvelle comprenne que son premier et plus essentiel devoir est de mettre radicalement un terme à ces odieux et dangereux bavardages qui compromettent l'avenir de notre régime parlementaire.

Rien, absolument rien, dans les lois constitutionnelles, dans le règlement de la Chambre et même dans des précédents complètement inexistants sur ce point, ne pourrait être invoqué pour empêcher la nouvelle Chambre de remettre en discussion tous les chapitres du budget de 1914, dès qu'il reviendra du Sénat. Mais il faut espérer que cette Chambre sera plus sage que celle qui l'a précédée et qu'elle saura prendre les dispositions indispensables pour éviter un nouveau débat qui rendrait impossible le vote définitif du budget de l'exercice 1914 avant la fin de la session ordinaire.

Il est de toute nécessité que la discussion soit strictement limitée aux modifications apportées par le Sénat au projet de budget de la dernière législature, à l'incorporation de la réforme fiscale dans la loi de finances et aux dispositifs relatifs à l'équilibre budgétaire. S'il en est ainsi et si les deux Assemblées mettent toute la diligence voulue pour régler le conflit qui ne peut manquer de surgir entre elles sur l'incorporation de l'impôt sur le revenu, on peut espérer que le budget de 1914 sera voté assez tôt pour permettre au gouvernement de déposer avant la séparation de juillet son projet de budget de l'exercice 1915.

Dans ces conditions, la commission du budget, constituée avant les vacances parlementaires, pourra saisir la Chambre dès le début de la session extraordinaire. Si les mesures indispensables pour activer l'examen de ces rapports et limiter les discussions budgétaires sont enfin prises, le budget de 1915 peut parfaitement être voté à sa date normale. Si la nouvelle Chambre obtient ce résultat elle rachètera toutes les fautes passées, prendra une grande autorité dans le pays et pourra entreprendre, avec un plein succès, l'œuvre considérable de réformes que lui imposent les événements.

J.-L. BRETON,
député du Cher.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1er juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. DE MACKAU
DOYEN D'AGE

La Chambre est rentrée lundi. M. de Mackau, doyen d'âge, a pris place au fauteuil présidentiel, entouré des plus jeunes députés.

Au banc des ministres on remarque MM. Renoult, Malvy, Lebrun, Fernand David et Louis Péret.

M. de Mackau prononce le discours d'usage.

La Chambre procède à l'élection du bureau provisoire.

Election du président :

Votants 527, bulletins blancs ou nuls 20, suffrages exprimés 507, majorité absolue 254.

MM. Deschanel, 401 voix, élu ; Vaillant, 99.

L'élection de M. Deschanel est saluée de longs applaudissements à gauche et au centre.

Election de deux vice-présidents :

Votants 503, blancs ou nuls 12, suffrages exprimés 491, majorité absolue 246.

MM. Clémentel, 288 voix, élu ; Augagneur, 225 ; Rabier, 174 ; Messimy, 163.

Il y a ballottage pour un siège. Il est procédé immédiatement à un second tour de scrutin qui donne les résultats suivants :

Votants 478, blancs ou nuls 15, suffrages exprimés 463, majorité absolue 232.

Ont obtenu : MM. Messimy, 213 voix ; Augagneur, 211 ; Rabier, 39.

Aucun des candidats n'ayant atteint la majorité absolue, il y a lieu à un troisième tour de scrutin, auquel il est procédé immédiatement et dont voici les résultats :

Votants 446, blancs et nuls 1, suffrages exprimés 445 ; majorité absolue 223.

MM. Messimy, 238 voix, élu ; Augagneur, 204.

N. de Mackau cède le fauteuil à M. Deschanel qui, au nom du bureau, remercie la Chambre de son témoignage de sympathie.

Après le tirage au sort des bureaux, la Chambre décide que ceux-ci commenceront dès demain l'examen des dossiers des élus, et elle s'ajourne à mercredi 4 heures.

Et la séance est levée.

Séance du 3 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre commence à valider les élections des 26 avril et 10 mai.

534 élections sur 602 sont portées à l'ordre du jour comme devant être validées sans discussion. Mais avant de commencer, le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Messimy donne sa démission de vice-président provisoire.

M. Deschanel fait connaître ensuite que M. Lagrosillière, député sortant de la 2e circonscription de la Martinique et non proclamé par la Commission de recensement, au lendemain du scrutin du 26 avril, demande l'autorisation de siéger provisoirement.

Le président donne sur cette requête la parole à M. de Folleville, rapporteur du 11e bureau.

« Le 11e bureau, dit M. de Folleville, propose à la Chambre de proclamer provisoirement élu, M. Lagrosillière. »

Aucune observation n'étant formulée, M. Lagrosillière est admis à siéger provisoirement.

On aborde l'examen des dossiers électoraux.

Les départements sont appelés par ordre alphabétique, L'opération se poursuit d'ailleurs avec une rapidité fantastique.

Sont validés notamment : Tous les députés de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Corrèze, de la Creuse. de la Dordogne, de la Haute-Garonne, sauf la circonscription de Villefranche, où M. Bélinguier a battu M. Henri Auriol ; du Gers, sauf la circonscription d'Auch où M. Gardey a battu M. Samalens.

Sont également validées toutes les élections de la Gironde, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, des Landes, du Lot-et-Garonne des Basses-Pyrénées, sauf la circonscription de Mauléon où a été élu M. Ybarnegaray ; des Hautes-Pyrénées.

Les élections de MM. de Monzie, Bécays et Malvy, sont validées sans discussion.

Pour la 6e circonscription de Lyon, le président déclare les opérations électorales régulières et prononce l'éloge funèbre de M. Marietton décédé.

De même pour la circonscription de Bressuire, dont le titulaire, M. Taudière, est décédé.

Les autres députés des Deux-Sèvres sont validés, ainsi que ceux du Tarn, sauf M. Henri Simon, réélu dans la 1re circonscription de Castres ; du Tarn-et-Garonne ; de de la Vendée, sauf M. Pacaud, élu dans la 2e circonscription des Sables-d'Olonne ; de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Sont réservés les dossiers de MM. Landry (Corse), Seydoux (Nord), Ybarnegaray (Basses-Pyrénées), Charles Bernard (Seine), Albert Thomas (Seine), Ignace (Seine) et Etienne (Oran).

En conséquence, 527 élections ont été validées. On en examinera encore quelques-unes jeudi, et on procèdera ensuite à l'élection du bureau définitif.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 2 juin 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat a opéré sa rentrée mardi.

Mais cette séance, où s'étaient fait un devoir d'assister les membres de la haute Assemblée au grand complet, a été presque aussitôt levée qu'ouverte. Le temps, pour M. A. Dubost, président, de donner lecture des éloges funèbres de MM. Antoine Perrier, Maujan et Sculfort, sénateurs décédés au cours des vacances ; pour M. Astier, secrétaire, de lire le procès-verbal, et pour M. Bienvenu-Martin, garde des sceaux du Cabinet démissionnaire, de déposer sur le bureau quelques projets, et cette séance inaugurale a pris fin.

La prochaine est renvoyée « sine die », le président ayant reçu mandat de convoquer ses collègues quand il le jugera utile.

Au Maroc

Les mesures suivantes viennent d'être décidées pour la libération des hommes de la classe 1911, détachés au Maroc.

Les hommes seront libérés directement à Casablanca et à Oudjda, sans avoir à rejoindre au préalable leur corps d'origine. Les départs seront échelonnés à des dates variant avec la durée des permissions accordées aux libérables.

Les détachements de relève arriveront à Casablanca un mois et demi, et à Oudjda trois semaines avant les départs des détachements libérés correspondants, de façon que l'effectif des troupes au Maroc soit constamment maintenu et pour permettre d'acheminer à petites étapes, les détachements de relève vers les postes de l'intérieur en leur évitant tout surmenage.

En conséquence, les détachements de relève arriveront à Casablanca le 5 juillet et le 5 août, et à Oudjda entre le 25 juillet et le 25 août.

Suivant leur destination, les militaires libérables seront débarqués à Bordeaux ou à Marseille pour le contingent métropolitain ; dans l'un des ports d'Algérie, Tunisie, pour le contingent algérien-tunisien.

POLITIQUE ET PHILATÉLIE

Il y a en Angleterre quelques bonnes gens qui s'intitulent légitimistes et partisans de la Rose Blanche, pour lesquels le roi George V n'est pas le roi légitime du Royaume-Uni. A leur sens, la maison de Hanovre s'est indûment emparée du trône et l'a illégalement transmis à ses descendants. La couronne devrait, à leur avis, être enlevée au souverain régnant et donnée à la reine Marie-Thérèse de Bavière, que dans un petit cénacle on n'appelle que la Reine tout court : The Queen.

Cela est bien inoffensif, et de même leur façon de manifester leur opinion et de protester contre ce qu'ils appellent l'usurpation de George V. Lorsqu'ils affranchissent leurs lettres, ils ont soin de coller leurs timbres la tête en bas. C'est un signe de ralliement, auquel, d'ailleurs, la poste ne fait aucune attention.

INFORMATIONS

LA DÉMISSION DU CABINET

M. Gaston Doumergue réunit au quai d'Orsay ses collaborateurs et prit avec eux le chemin de l'Elysée.

L'entrevue avec M. Raymond Poincaré fut des plus cordiales. La note suivante fut ensuite communiquée à la presse :

Le Conseil de Cabinet qui a été tenu mardi matin, a été très court. Il a duré moins d'une demi-heure. M. Gaston Doumergue a donné lecture de la note qu'il avait rédigée à la suite du Conseil de la veille, et dans laquelle il développe et précise les raisons qui l'ont amené à prendre la détermination de se retirer.

Les ministres n'ont pu qu'en prendre acte, en renouvelant les regrets que leur inspire la décision du président du Conseil.

Tous se sont rendus ensuite à l'Elysée, où ils ont été immédiatement reçus par le président de la République.

» M. Poincaré a cru devoir insister à nouveau auprès de M. Gaston Doumergue, pour qu'il conserve ses fonctions, en exprimant l'espoir que la résolution dont il venait de lui faire part, n'avait pas un caractère définitif.

M. Gaston Doumergue ayant déclaré que sa résolution était formelle et définitive, le président de la République a tenu à remercier les membres du Cabinet de leur collaboration loyale et cordiale pendant toute la durée du ministère Doumergue. Il les a priés d'assurer l'expédition des affaires courantes. »

M. Poincaré a consacré toute la première partie de l'après-midi, à s'entretenir avec les présidents des deux Chambres.

On croit que ce sera M. Viviani qui serait chargé de former le nouveau ministère dans lequel resteraient MM. Malvy, Noulens, Gauthier.

On prête à M. René Viviani l'intention de réclamer la collaboration de M. Emile Combes.

Les consultations de M. Poincaré

Le Président de la République n'avait pu voir que M. Antonin Dubost, président du Sénat, et M. Deschanel, président de la Chambre.

Mercredi à neuf heures et demie, M. Bourgeois arrivait à l'Elysée. Le sénateur de la Marne était aussitôt introduit par M. Poincaré, avec lequel il s'entretenait pendant une heure. M. Bourgeois ayant quitté l'Elysée à dix heures et demie, on voyait peu après arriver M. Viviani, que M. Poincaré recevait aussitôt. La conversation entre le Présindent et M. Viviani s'est prolongée assez longtemps.

Le Président de la République a aussi reçu dans l'après-midi, à trois heures et demi, M. Peytral, qui a déclaré à sa sortie de l'Elysée qu'il avait été appelé par M. Poincaré, à titre purement consultatif, et qu'au cours de sa conversation avec le Président de la République, il s'était entretenu de questions financières, militaires et électorales.

Après le départ de M. Peytral, le Président de la République a reçu M. Delcassé.

L'entretien du Président de la République avec M. Delcassé s'est prolongé jusqu'à cinq heures. A ce moment-là, M. Jean Dupuy est arrivé à l'Elysée.

M. Poincaré s'est entretenu ensuite, de cinq heures et demie à six heures et demie, avec M. Clémentel, puis avec M. Aimond, rapporteur général du budget et de l'impôt sur le revenu au Sénat, ainsi qu'avec M. Cochery, président de la commission du budget de la Chambre. M. Clémentel en sortant de l'Elysée disait croire à une solution prochaine de la crise.

A l'issue de ces entretiens, MM. Aimond et Cochery ont déclaré que le Président avait causé avec eux de la question financière.

A sept heures un quart, M. Viviani est arrivé à l'Elysée, appelé pour la deuxième fois par le Président.

Il s'est refusé à toute interview.

A huit heures, M. Viviani est ressorti de l'Elysée. Il a déclaré :

« Le Président de la République m'a offert de constituer le ministère. Je lui ai naturellement demandé de procéder à diverses consultations. Je lui ai demandé de ne lui rendre ma réponse que demain soir à sept heures. »

Une liste

Voici, à titre de curiosité, la liste la plus répandue. Mais on ne saurait assez insister sur ce fait que toutes les indications données sont forcément prématurées.

Présidence du Conseil et instruction publique : Viviani.
Justice : Savary.
Affaires étrangères : Jean Dupuy.
Intérieur : Malvy.
Finances : Noulens.
Guerre : Messimy.
Marine : Peytral.
Travaux publics : Albert Sarraut.
Agriculture : Raynaud.
Commerce ; Thomson.
Travail : Métin.
Colonies : Clémentel.

Election Sénatoriale

Le scrutin pour l'élection dans le Finistère d'un sénateur en remplacement de M. Hémon, décédé, a donné les résultats suivants :

Inscrits, 1.331 ; votants, 1.324 ; suffrages exprimés, 1.319 ; majorité absolue, 660 ; bulletins nuls, 5

Ont obtenu : MM. Pénanros (réact.), 673 voix, élu ; le docteur Plouzané (Concentration républicaine), 521 ; Goude, député (soc. unifié), 68 ; Berrehar (rad. soc.) 54 ; Louppé (non candidat), 2.

La publication du réquisitoire de M. Lescouvé

Le *Figaro* a publié dans son numéro de samedi le réquisitoire dressé par le procureur Lescouvé dans l'affaire de Mme Caillaux.

Cette publication est contraire à la loi.

M. Kastler a interrogé M. Quintard, gérant du *Figaro*, au sujet de la publication du réquisitoire définitif de M. le procureur de la République Lescouvé.

M. Quintard a déclaré qu'il ignorait complètement la provenance du document, mais qu'il prenait naturellement la responsabilité de sa publication.

La sécurité en mer

Au debut de la séance que l'Académie des sciences tenait mardi sous la présidence de M. Appell, M. Bertin, l'ingénieur maritime bien connu, a fait, à l'occasion de la catastrophe de l'« Empress of Ireland » une importante communication sur les mesures les plus propres à assurer la stabilité des navires. Il a montré que le système actuel de cloisonnement transversal présente un inconvénient en ce sens que, dans le cas de l'éventrement du navire, l'eau se répartit inégalement et fait pencher le bâtiment d'un côté. Il faut préférer le cloisonnement horisontal qui a l'avantage de maintenir l'eau faisant lest. Toutefois, ce système rend moins commodes les aménagements intérieurs du navire.

En Albanie

L'escadre austro-hongroise est arrivée à Durazzo. Huit cent malissores, mirdites et catholiques de Kossavo, accompagnés de quelques musulmans, sont arrivés venant d'Alessio. Le prince a reçu les premiers et a chargé M. Nogga, ministre des finances et par intérim, de l'intérieur, de leur recommander la défense de Durazzo, mais ils ont déclaré vouloir marcher contre les insurgés.

La ville est tranquille. On n'a pas de nouvelles des insurgés.

La question de la garnison internationale

On apprend qu'un communiqué émanant de Turkhan pacha, premier ministre est parvenu au Foreign Office. Ce communiqué est, paraît-il, identique au télégramme adressé au comte Berchtold dans lequel Turkhan pacha demande au ministre autrichien l'envoi d'un détachement de 500 hommes à Durazzo pour la garnison internationale de Scutari. On croit cependant que l'attitude du Gouvernement britannique reste la même en ce qui concerne toute coopération militaire en Albanie.

Petites Nouvelles

Prés de cent mille ouvriers pétersbourgeols ont fait grève pour protester contre la mise en jugement de ceux des meneurs des dernières grèves qui travaillaient à l'usine Obouckhow. Les ouvriers de cette usine, qui dépend de l'Etat, n'ont, en effet, pas le droit d'abandonner le travail. La manifestation a été absolument pacifique.

— Un curieux accident s'est produit, sur l'avenue de Saxe à Paris. En voulant éviter une automobile, le lieutenant Vidart, du 2e dragons, frère de l'aviateur, qui pilotait lui-même une Torpedo, est allé culbuter une vespasienne qui s'est effondrée sur un occupant, M. Marius Perrosset. Ce dernier, pris sous les décombres, a été sérieusement blessé, et on a dû l'amputer d'un bras.

— Une tentative criminelle a été découverte sur la ligne de Béziers à Graissessac, au point kilométrique 482,790, entre les stations de Bédarieux et Camplong. Une cinquantaine d'éclisses ont été enlevées sur une longueur de trente mètres. Les agents de la Compagnie s'en sont aperçus à temps et une catastrophe a été évitée.

— Les officiers chiliens décorés de la Légion d'honneur ont offert à Santiago-de-Chili un banquet à l'amiral Huguet et aux officiers français du croiseur « Montcalm ».

— On annonce la mort à quatre-vingt-cinq ans de sir Joseph Wilson Swan, l'inventeur de la lampe électrique qui porte son nom et du procédé photographique dénommé autotypie.

— Une épidémie de fièvre scarlatine a éclaté à la prison d'Aubun. Mille détenus sont atteints. Les causes de cette épidémie sont assez curieuses. Elles seraient dues à l'infection provoquée par des perruques dont quelques prisonniers auraient été récemment autorisés à se servir à l'occasion d'une représentation théâtrale organisée pour les récréer.

CAUSERIE

L'Enseignement populaire

La grave question de l' « éducation populaire » est toujours d'actualité. Le problème n'est pas encore résolu, quoiqu'il soit depuis longtemps l'objet des préoccupations d'hommes éminents qui rêvent que, dans notre pays, tout homme soit vraiment dans le beau sens du mot, une force vive.

La réunion de la semaine dernière, à la Sorbonne, des délégués des associations donnant un enseignement postscolaire gratuit, avait non seulement en vue le désir de voir prendre à l'enseignement postscolaire une plus grande extension, mais encore celui de connaître la conduite à tenir au cas où une situation particulière serait créée à ces associations, à la suite de l'organisation par le Sénat de « la seconde instruction », lorsque l'Etat, comme il en a été décidé, la déclarera obligatoire. Ces associations sont au nombre de deux mille ; elles tenaient à faire connaître au public et au gouvernement leur avis, elles l'ont donné sous le patronage de M. Poincaré et sous la présidence de M. Lapie, le nouveau directeur de l'enseignement primaire.

Décréter l'instruction postscolaire rigoureusement obligatoire nous paraît excessif. La nouvelle loi ne sera probablement pas mieux observée que la loi sur l'obligation scolaire.

Ce qui vaudrait mieux, ce serait rendre cet enseignement populaire, en faisant pénétrer dans les masses l'idée de la nécessité et de l'utilité de son rôle. Tant que cette idée ne sera pas entrée dans les mœurs, on aura beau légiférer, les cours, quels qu'en soient l'heure et le lieu, demeureront, comme ils sont déjà en beaucoup d'endroits, déserts.

Il résulte de l'ensemble des vœux émis, en un accord presque unanime, par ces associations, que le but poursuivi est de maintenir, à côté de l'enseignement technique et professionnel, la culture générale acquise.

Il ne nous paraît pas qu'il soit nécessaire d'accumuler dans les jeunes intelligences une foule de notions, mais plutôt de chercher à former de bonnes habitudes d'esprit, à mettre dans les cœurs les idées de droiture, de réflexion, de raisonnement précis, à repousser l'égoïsme, à faire apprécier et aimer les sentiments de solidarité, de fraternité, de justice, de tolérance et d'obéissance aux lois.

L'action peut être lente, elle peut être repoussée par certains ; mais quelle puissance elle pourrait devenir si tous nos maîtres voulaient, comprenant leur devoir, mettre leur influence au service des besoins véritables de la nation. Trouvons d'abord les arguments qui convaincront les parents et dirigeront les adolescents vers les cours postscolaires. et que rien n'entrave l'action de l'initiative privée ; elle a assez prouvé quels résultats elle peut obtenir dans tous les domaines.

Plus que jamais l'instruction est nécessaire au grand nombre pour le bien de tous ; le devoir de tous est donc de participer à sa diffusion en toute liberté.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

Compatriotes

Deux jeunes compatriotes, MM. Guillaume et Jean Calvet, fils du sympathique inspecteur de l'enregistrement à Cahors, viennent, le premier, d'être nommé substitut du procureur de la République à Chaumont ; le second, de soutenir avec succès, devant la Faculté de Paris, sa thèse pour le doctorat en médecine.

Nous sommes heureux d'adresser au nouveau magistrat et au jeune docteur, ainsi qu'à leur famille, nos sincères félicitations.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Doumergue, président du Conseil, a remis mardi la démission du ministère à M. Poincaré : et la crise ministérielle est ouverte.

Immédiatement, on cite les parlementaires susceptibles de recueillir la succession de M. Doumergue et parmi ces parlementaires, dans les milieux politiques, on s'accorde à penser que ce sera M. Viviani, ministre de l'instruction publique, qui sera chargé du prochain ministère.

Quels seront les collaborateurs dont s'entourera le nouveau Président du Conseil? Nous le saurons bientôt. Mais quels qu'ils soient, il est certain qu'ils ne peuvent être pris que dans les groupes de gauche.

Les scrutins du 26 avril et du 10 mai ont montré que le pays veut une politique de réforme, nettement orientée à gauche; et quoi qu'en disent nos adversaires, les résultats furent la condamnation de cette politique vague et douteuse dont l'apaisement fut tout le programme.

Avec les éléments actuels qui composent la Chambre, on ne peut pas envisager une de ces combinaisons dites « de concentration républicaine » où sont confondus amis, adversaires, chacun dépendant de son groupe et faisant au Gouvernement la politique de ce groupe.

Un cabinet homogène, dont les membres seraient d'accord sur les principales questions à l'ordre du jour, ne peut que sortir des conférences qui auront lieu entre le futur chef du Gouvernement et ses collaborateurs de demain.

S'il veut vivre, dans tous les cas, s'il veut refléter l'opinion du pays, telle qu'elle ressort des scrutins derniers, le nouveau Gouvernement devra s'appuyer exclusivement sur les éléments de gauche.

L'heure n'est plus aux concessions, surtout à l'égard des groupes, sous-groupes parlementaires où l'intérêt des personnalités est toujours placé au premier plan, bien au-dessus de la question politique.

L. B.

LA " VIE CHÈRE "

Sous ce titre, notre excellent confrère de la *Dépêche*, M. Gau, s'occupe de la façon dont sont accaparés les denrées diverses, légumes, fruits etc. par les revendeuses installées soit sur le marché, soit dans les boutiques, en ville.

D'après notre confrère, le Conseil municipal va s'occuper de cette question, et à cet effet, M. Berty, commissaire de police a établi un rapport.

Voici quelques-uns des moyens qui seraient proposés, dit M. Gau, pour enrayer l'accaparement des fruits et des légumes : Désormais, une nouvelle disposition dans les places occupées sur le marché par les propriétaires récoltants et les revendeuses permettrait une surveillance plus aisée.

Le carré situé en face de la cathédrale serait assigné aux revendeuses ordinaires, c'est-à-dire à celles qui ne vendent que jusqu'à midi.

Le carré situé à gauche de la cathédrale, où se trouve aujourd'hui les marchands d'œufs et de volailles serait affecté aux propriétaires vendant les produits de leur terre.

A côté, resteraient les revendeuses fixes, c'est-à-dire celles qui vendent toute la journée et qui y sont placées déjà.

Le carré situé en face de ce dernier serait consacré à la vente de la volaille. La disposition du reste du marché resterait telle qu'elle est aujourd'hui.

Il n'est pas douteux que cette nouvelle répartition des emplacements permettra une surveillance beaucoup plus efficace. Mais ce n'est pas là la seule mesure à prendre.

De plus, les agents et les gardes exerceront une surveillance rigoureuse aux barrières, prévenant les marchandes qu'en vendant en gros hors du marché elles se rendraient complices d'un délit.

⁂

C'est évidemment un bon projet; sans doute il aboutira, mais donnera-t-il des résultats ?

Le carré qui nous paraît suspect, c'est de laisser les choses en l'état. Ce sera là la ressource des revendeuses, le grand carré qui permettra à celles-ci de s'alimenter au vu et au su des agents de police.

Ce carré c'est celui des revendeuses qui sont, pourrions-nous dire, les représentantes autorisées des propriétaires et maraîchers de Cahors, dont elles vendent les produits moyennant une commission.

Eh bien, à ces représentantes des propriétaires auxquelles ceux-ci, tous les matins, apportent les denrées, les revendeuses ordinaires achètent ces denrées. Les revendeuses ordinaires ne pourront plus s'alimenter avant l'heure prescrite aux propriétaires récoltants, soit ; mais elles pourront continuer à les acheter aux revendeuses fixes.

Qu'est-ce qu'il y aura de changé ? Rien. Si : L'emplacement des marchés.

La commission municipale pourra prendre d'autres mesures si elle veut arriver à faire cesser cet accaparement qui porte tort à la population cadurcienne, pour laquelle la vie est de plus en plus chère, malgré des récoltes abondantes.

Est-ce qu'elle ne pourrait pas interdire l'accaparement opéré par de grands expéditeurs de fruits, de légumes, qui raflent tout sur les marchés avant l'heure, car aucun règlement n'est prévu pour eux?

Là, nous dit-on, pourrait être la bonne solution.

Mais la disposition des marchés serait-elle changée, rechangée, on ne résoudra rien, et chaque jour on peut en faire la preuve.

L. B.

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat, tirage qui a eu lieu dans la séance du 2 Juin, M. Rey, fait partie du 2e bureau, M. Loubet, du 4e et M. Cocula, du 8e.

A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, tirage qui a eu lieu dans la séance du 1er juin, nos députés font partie : MM. de Monzie, Malvy du 3e bureau, M. Bécays, du 9e bureau.

Au 131e territorial

M. Soussial, chef de bataillon au 131e territorial et M. le Dr Gélis, médecin-major de 1re classe à Cahors, sont proposés pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Contributions directes

Par arrêté ministériel, M. Traversier, directeur des Contributions directes à Cahors, est élevé, sur place, à la 3e classe de son grade.

Nos félicitations.

Justice de paix

M. Dujol Auguste, est nommé suppléant du juge de paix de Lauzès, en remplacement de M. Peyrichou, démissionnaire.

Administration pénitentiaire

Par arrêté de M. le Préfet, Mme Michon, femme du gardien-chef de la prison de Gourdon, est nommée surveillante du quartier des femmes de la dite prison, en remplacement de Mme Lacan.

Collège de Filles

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une Exposition de dessins et de travaux manuels est organisée au Collège, à l'occasion du 25e anniversaire. Elle sera ouverte aux dames tous les jours, de 2 h. à 4 h. à dater du lundi, 8 juin, jusqu'au mercredi, 17 juin inclus. (Le jeudi 11, et le dimanche 14, elle sera ouverte de deux heures à six heures.)

Nous rappelons aux dames, qu'elles sont priées de venir sans chapeau à la représentation du soir, le dimanche, 7 juin.

Convocation d'électeurs

Les électeurs de la commune de St-Matré sont convoqués pour le dimanche 20 juin 1914, à l'effet d'élire 2 conseillers municipaux en remplacement de MM. Combes et Delpeyrou, décédés.

⁂

Les électeurs de la section Lapeyre commune de Berganty, sont convoqués pour le 20 juin à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Jarlan (Delphin) décédé.

Retraites ouvrières et paysannes

Durant le mois de Mai 1914 M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale a notifié à M. le Préfet du Lot 265 liquidations de pensions et 8 révisions de pensions.

Au Concours de Périgueux

Nos excellents musiciens de l'Avenir Cadurcien et les jeunes tapins de la Diane Cadurcienne, ont remporté de brillants succès au Concours musical qui a eu lieu lundi à Périgueux.

Voici les résultats obtenus :

Avenir Cadurcien. — 1er prix de lecture à vue ; 1er prix d'exécution (prix ascendant). Cette société est désormais classée en 1re division. Chaleureuses félicitations du jury à M. Rivière, chef de musique.

1er prix d'honneur.

Prime de 300 fr.

Diane Cadurcienne. — 1er prix exécution (prix ascendant) ; 1er prix de lecture à vue et ordonnance ; 1er prix d'honneur.

Prime de 100 fr. ; félicitations du jury.

Ces succès font honneur à nos jeunes musiciens et à leur dévoué chef.

La population cadurcienne a appris avec plaisir combien l'Avenir et la Diane sont appréciés.

Nous adressons à ces Sociétés et à leur chef, M. Rivière, auquel revient une grande part de ces succès, nos plus vives félicitations.

Les étudiants et le service militaire

Le ministre de la guerre a signé une circulaire qui précise la situation des étudiants en droit, ès-sciences et ès-lettres, classés dans le service auxiliaire, au point de vue des actes de scolarité qu'ils peuvent accomplir sous les drapeaux.

Elle les dispense explicitement de l'obligation prévue à l'arrêté du 15 avril 1914, d'avoir été nommés apirants à la fin de leur deuxième année pour accomplir des actes de scolarité pendant la troisième année de leur présence sous les drapeaux.

Les permissions aux engagés volontaires

L'article 21 de la loi du 7 août 1913 sur le recrutement dispose que les militaires des contingents annuels pourront, en dehors des dimanches et des jours fériés, obtenir des congés ou permissions jusqu'à concurrence d'un total de 120 jours, au cours de leurs trois ans de service.

Le ministre a décidé que le bénéfice de ces dispositions doit être étendu aux jeunes gens de la classe 1913 qui ont contracté un engagement de trois ans avant le 7 août 1913, date de la promulgation de la nouvelle loi sur le recrutement.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture du Lot se réunira le vendredi 5 juin.

Il statuera sur les affaires suivantes :

M. Soulié ingénieur, contre la ville de Souillac. Demande de paiement d'honoraires.

M. Vertut, carrier à Cahors, contre la ville de Cahors. Demande de paiement de travaux.

M. Marc, entrepreneur de travaux à Saint-Germain, contre la commune de Saint-Germain. Demande de paiement de travaux.

La Chorale Quercynoise

La Chorale Quercynoise a donné le 23 mai avec éclat son deuxième grand concert de l'année.

Le morceau caractéristique de la soirée, fut : *La Prise de Cahors*, drame local en 1 acte de notre ami Nicolaï.

M. Dreyfusse est un Roi magnanime devant la douleur atroce du noble vieillard vaincu que fut M. Paul Muller, personnifiant le sénéchal de Vezins. M. Petitjean, conseiller fidèle du vieux gouverneur, fut vraiment l'âme de la résistance de la ville assiégée, en incarnant le grand caractère de Roger Comte de Roussillon, et resta, malgré les instances tantôt persuasives et tantôt menaçantes de M. Maximy, officier du roi, le juge et l'exécuteur inéxorable du misérable, traître Reynaud, qui avait vendu la ville au roi de Navarre.

Mlle Philippot, de l'Opéra Comique, triomphe dans Werther et dans « le Nil », charmante mélodie de Xavier Leroux, accompagnée, au violon, par Mlle Nicoli (de l'Orchestre Patette) jeune talent délicat mais sûr et très expressif et au piano par Mlle Marion qui malgré son jeune âge également, s'affirma avec une maîtrise incontestable, accompagnatrice de premier ordre. Mme Raynal nous est revenue avec sa bonne grâce habituelle, et deux belles poésies qu'elle nous dit avec un charme qui ne nous lasse jamais et qui lui valut les applaudissements de tous et les félicitations personnelles de notre éminent président d'honneur.

Notre ami et vice-président, Lablanche, avec sa simplicité naturelle, recueille une fois de plus toutes les sympathies avec la belle mélodie de Massenet « Deci-delà ». Les Reinno Brachs emportent comme toujours une ample moisson de rires et de lauriers. M. de Lacam, récite une poésie patoise qui fut très applaudie.

Nous en aurions fini avec ce long compte rendu s'il ne fallait l'encadrer, suivant le mérite des acteurs. Et ce serait dommage de ne pas le faire car le cadre n'était ni plus ni moins que merveilleux. Il était formé par le bel Orchestre que M. Patette a créé et qu'il dirige avec tant d'autorité. Son programme exécuté de main de maître comprenait l'Ouverture d'Egmont, et Faust. C'est grâce à ce beau groupe artistique que la Chorale Quercynoise put interpréter pour la première fois à Paris les Echos du Quercy. Et c'est aussi grâce à M. Patette que nous eûmes le plaisir d'applaudir la « Romance » en fa de Bethoven, finement exécutée par sa jeune élève Mlle Nicoli déjà nommée et un magnifique trio, de violon, violoncelle et piano.

Que tous ces artistes, Dames et Messieurs, veuillent bien recevoir pour d'aussi beaux résultats, tous nos compliments et l'hommage de toute notre gratitude pour nous aider ainsi à l'œuvre d'union et d'amitié que nous poursuivons.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé par la police contre un débitant de boissons, rue Fénelon, pour l'emploi d'une bonne dans son débit.

Tapage injurieux

Deux jeunes gens, Alexandre F..., 25 ans, ouvrier boulanger, et Joseph C..., 18 ans, se prirent de querelle au coin de la rue Fénelon et de la place du Marché ; un rassemblement nombreux se forma dans l'espoir d'assister à un pugilat probable.

Les agents arrivèrent avant que les adversaires en vinssent aux coups.

Procès-verbal leur a été néanmoins dressé pour tapage sur voie publique.

La Police des marchés

L'agent de police Meyzen, en surveillance place du Marché, a pu dresser procès-verbal à deux revendeuses qui achetaient avant l'heure fixée.

Ces revendeuses sont Mme Marianne Bédué, veuve Gaubert, 74 ans, rue de la Chantrerie, 3, et Marie Henras, 58 ans, rue du Four-Sainte-Barbe, 3, qui achetaient deux sacs de petits pois à une jardinière de Prayssac.

A l'instruction

M. le juge d'instruction instruit en ce moment une affaire de vols de titres effectué ces jours derniers. L..., marchand de bestiaux à Caussade, était créancier d'un propriétaire des environs de Lalbenque pour une somme de 200 francs, qui représentait le prix des bestiaux livrés par lui. Le propriétaire, trouvant d'avoir payé assez cher et d'avoir servi les intérêts trop longtemps, offrit au sieur L... 65 francs pour solde et déposa cette somme sur une table, où se trouvaient les billets, puis il prit les billets et s'en alla.

Peu content de ce règlement, L... a déposé une plainte.

Acte de courage

De très nombreux voyageurs se trouvaient sur le quai de la Gare, le jour de la foire, à l'arrivée du train 1123, venant de Brive et arrivant à Cahors à 18 h. 43. Le mécanicien de ce train entrait en gare à une vitesse réduite et après avoir signalé son approche, lorsque, malgré les avertissements répétés des employés, un voyageur d'une commune voisine voulu traverser la voie. La machine du train 1123 n'était plus qu'à cinquante centimètres environ de l'imprudent vieillard et déjà les personnes massées sur le quai poussaient des cris d'effroi, s'attendant à le voir renversé et écrasé par le convoi, lorsqu'un courageux employé, M. Mader, facteur à Cahors, s'élança et réussit à arracher, d'un bond, le malheureux à une mort certaine et à le déposer sain et sauf sur le quai.

La courageuse intervention de M. Mader a été signalée à la direction de la Compagnie.

Nous adressons à M. Mader nos vives félicitations.

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 41

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

II

Diane s'était levée. Elle était très émue. S'approchant du jeune homme, debout devant elle, elle lui prit les deux mains et le regardant bien en face, avec un regard étrange où se lisaient la fièvre d'un désir mal contenu et les premiers symptômes d'une passion naissante, elle murmura à mi-voix :

— M. Robert, si vous avez besoin d'un appui, pensez à nous... à moi... rectifia-t-elle très vite et la voix tremblante. On n'a jamais en vain fait appel à mon bon cœur.

Et dans une pression de main, un peu trop prolongée pour n'être pas volontaire, elle s'oublia complaisamment, tandis que Robert à-demi grisé par le subtil parfum qui se dégageait de la jeune femme, la remerciait gauchement, timidement, comprenant à demi que cette créature suave qu'il avait devant lui avait pour les malheureux qui souffrent des trésors de tendresse inépuisable.

Diane de Lormel se retira immédiatement dans sa chambre, tout émue de la conversation précédente. Elle se jeta dans un fauteuil, ferma les yeux, cherchant à revivre par la pensée les instants qu'elle venait de passer en compagnie de Robert.

Une émotion qu'elle n'avait jamais ressentie l'envahissait. Elle se sentait attirée d'une façon irrésistible vers ce beau garçon qu'elle connaissait à peine, mais dont le regard énergique et doux à la fois retenait l'attention, commandait le respect, invitait à l'amour.

Il faut enfin avouer que Diane de Brétigny n'était pas une femme ordinaire. Elle avait à son actif un passé de défaillances : elle avait surpris et la bonne foi et la confiance du baron de Lormel.

Parisienne, ses parents étaient de modestes mais de laborieux travailleurs. Lucien Duparc, son père, était ouvrier peintre et sa mère uniquement occupée des soins du ménage, essaya mais inutilement de réfréner les penchants pervers de Diane qui, dès son jeune âge manifesta des goûts accentués pour le plaisir.

A dix-huit ans, abandonnant les siens après un coup de tête, elle entrait dans un petit théâtre, son rêve, et dès lors commença pour elle une existence à bâtons rompus.

Très belle, elle remporta de brillants succès de jolie femme, mais elle eut le tort d'accepter les hommages d'un personnage louche qui l'emmena au Canada, à Québec, lui prédisant un avenir radieux.

La lune de miel fut courte ; l'argent du quidam fut vite épuisé. Vide la bourse, l'oiseau s'envola et Diane se trouva seule, isolée dans cette grande ville.

Au moment où sans pain, sans refuge, elle allait sombrer dans ce grand océan de la misère impure, elle eut la chance inespérée de faire la connaissance d'une vieille famille française dont le chef, Pierre de Brétigny, veuf depuis quelques années, la prit en amitié, la sauvant d'une déchéance certaine, la chargeant de donner à sa fille, du même âge qu'elle, mais d'une santé précaire, des leçons de musique et de chant.

Diane venait tous les jours chez M. de Brétigny qui en devint bientôt éperdûment amoureux.

La jeune fille résista longtemps à ses avances, mais un beau jour elle céda devant une promesse formelle d'être épousée.

Mlle de Brétigny, de plus en plus souffrante, fut envoyée en traitement dans une maison de santé sous un nom d'emprunt où elle mourut.

Son père crut voir dans ce décès prématuré un châtiment de sa conduite et un beau matin, rongé par le remords, il disparut sans qu'il fut possible de retrouver ses traces.

Seule une fois de plus, Diane dut chercher à gagner sa vie. De sa demi-splendeur, il lui restait quelques centaines de francs qui lui serviraient à surmonter la période critique de l'attente.

Son protecteur, dans sa hâte de fuir, afin de s'arracher définitivement au charme dangereux de la sirène, avait oublié un coffret précieux contenant ses papiers de famille. Diane s'en empara et sans peur des responsabilités futures prit la personnalité de Mlle de Brétigny.

Prudemment, elle quitta Québec, se dirigea vers Montréal, et grâce au nom usurpé qui inspira confiance, elle réussit à pénétrer dans d'excellentes familles, donnant des leçons de musique et de chant.

Sa grâce enjouée, sa distinction naturelle et principalement sa beauté lui facilitèrent son entrée dans le meilleur monde.

C'est à ce moment-là que, exerçant son art dans la maison où était descendu M. de Lormel, elle parvint à affoler en quelques jours le vieux baron en qui elle vit de suite un mari idéal, parfait sous tous les rapports, puisqu'il était à la tête d'une immense fortune.

Revenue en France, princièrement installée dans ce château de Bernoze qui n'avait abrité que des femmes d'authentique noblesse, elle jouait dès le premier jour son rôle en conscience, gagnant la sympathie de tous, cherchant à conquérir l'estime de tous ceux qui l'approchaient.

Elle réussit entièrement.

Grâce à son existence mouvementée et à sa parfaite connaissance des hommes, elle avait d'un coup d'œil jugé la situation et déterminé les caractères des personnes qui se mouvaient dans sa sphère. Elle avait en outre surpris divers regards effrontés de Marcel qui en disaient long sur son tempérament de viveur. Malgré qu'elle éprouvât une satisfaction intense des hommages flatteurs rendus à sa beauté, quelle que fût la position sociale du contemplateur, elle accueillait avec indifférence, avec dédain, les regards de convoitise de celui qui était son neveu d'après les lois du mariage.

Instinctivement, elle se méfiait de lui.

Au contraire, Diane, dès son arrivée avait remarqué Robert. Ce qu'elle savait de son passé n'était pas étranger à cette affection qu'elle ressentait pour lui. Elle regretta vivement qu'il fut fiancé, car elle eût été heureuse de le savoir à côté d'elle, libre de toute attache, de tout amour...

Diane avait également jugé à leur juste valeur Mme Dumoulin ainsi que Juliette. Cette dernière surtout lui apparaissait comme une intelligence vraiment supérieure, mais un sentiment qu'elle ne s'expliquait pas l'incitait à considérer cette jeune fille comme une ennemie, et une ennemie vraiment dangereuse, redoutable.

C'est au milieu de tout ce monde qu'elle était appelée a évoluer désormais. Elle devait se tenir constamment sur ses gardes pour ne pas trahir ses préoccupations, pour ne pas laisser surprendre ses sentiments intimes.

Diane avait ressenti une joie profonde durant toute la conversation qu'elle avait eue avec Robert. Elle aurait bien voulu la prolonger, user de tous ses artifices de séduction et essayer ensuite de pénétrer dans la conscience de cet honnête garçon pour découvrir l'effet produit par sa beauté, par le fluide magnétique qui se dégageait de sa prunelle en feu... Les yeux ne sont-ils pas le miroir de l'âme ? Et n'était-elle pas éminemment experte dans l'art de sonder les cœurs ? N'avait-elle pas conquis de haute lutte tous ceux qu'elle avait voulu perdre ?

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Société d'Agriculture du Lot

Concours agricoles en 1914

La Société d'agriculture du Lot rappelle aux agriculteurs de l'arrondissement de Figeac que les concours suivants auront lieu en 1914 :

1° Primes de cultures et améliorations foncières, destinées aux agriculteurs dont les exploitations seront les mieux dirigées et qui auront réalisé les améliorations les plus utiles.

2° Primes de reboisement destinées aux propriétaires qui présenteront les meilleures plantations d'arbres forestiers et de chênes truffiers ;

3° Primes de cultures maraîchères et fruitières, destinées aux jardiniers-maraîchers qui présenteront les cultures maraîchères et fruitières les mieux installées ;

4° Primes aux cultures fourragères destinées aux agriculteurs qui auront créé les meilleures cultures fourragères (prairies naturelles et artificielles ; temporaires, fourrages verts, racines et tubercules) ;

5° Primes de bonne ménagère destinées aux ménagères agricoles dont la maison et la basse-cour seront les mieux dirigées et les mieux tenues ;

6° Primes d'enseignement agricole destinées aux instituteurs et institutrices qui auront donné le meilleur enseignement ménager et agricole ;

7° Primes aux fermiers et métayers destinées aux fermiers et métayers qui seront restés le plus longtemps (dix-huit ans au moins) dans la même propriété !

Pour le détail des primes, voir les affiches apposées dans chaque commune.

Adresser les demandes avant le dix juin, au secrétaire de la Société d'agriculture, 14, rue du Lycée, Cahors.

Accidents

En manœuvrant une aiguille, M. Jean-Louis Delvert, 37 ans, aiguilleur à la compagnie d'Orléans, demeurant 27, rue de la Liberté, a glissé et est tombé sur un bocal en verre et s'est fait dans sa chute des contusions sérieuses qui exigent un repos forcé de quinze jours environ.

— Un autre employé de la compagnie des chemins de fer d'Orléans, M. Louis Fau, 31 ans, chauffeur de route au dépôt de Capdenac, demeurant rue Victor-Hugo, numéro 1, à Capdenac, s'est blessé à la main gauche, en cassant de la briquette à la gare de Cahors.

Ces contusions nécessiteront une interruption de travail d'une dizaine de jours.

Vol

Un proprétaire de Francoulès, le sieur V..., profitant de l'absence de son voisin, se rendit dans la cave de ce dernier et remplit deux seaux de vin et rentra chez lui avec son butin. Malheureusement, V... fut aperçu par diverses personnes. Appelé devant le juge d'instruction V... a avoué son méfait.

Le ventre de Cahors

Voici le nombre des animaux de boucherie abattus pour la consommation de Cahors, pendant le mois de Mai 1914 :

Bœufs.....	89,	pesant	60.314 kil.
Vaches	18,	—	7.074 —
Moutons...	627,	—	17.677 —
Veaux.....	147,	—	16.080 —
Porcs.....	5,	—	619 —
Total....	886	—	101.764 —

Chevaux ou mulets..... 9
Anes..... 6

Les Automobiles

L'administration des Contributions directes vient de publier la statistique des voitures automobiles déclarées en France, jusqu'au 1er janvier 1914.

Voici pour le Lot, le résultat de cette statistique :

En 1912, on comptait dans le Lot 196 automobiles ; au 1er janvier 1914 on en compte 240, soit 44 de plus.

Le nombre total d'automobiles en France au 1er janvier 1914 était de 90.959 ; en 1912 il était de 76.771.

Foire de la St-Clair

Par suite du mauvais temps, la foire de la Saint-Clair n'a pas eu son importance habituelle.

Néanmoins les divers marchés étaient bien approvisionnés.

Voici les cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. Bœufs de travail, de 1.000 à 1.100 francs ; vaches, de 600 à 750 francs ; bouvillons, de 600 à 700 francs la paire.

Viande de boucherie. Bœufs, de 40 à 45 francs ; vaches, de 30 à 35 fr. les 50 kilos.

Moutons gras, 1 fr. ; agneaux 1,10, le tout le kilo ; brebis d'élevage, de 32 à 40 pièce.

Marché à la volaille. Poulardes, 0,95 ; poulets, 1,25 ; canards, 0,80 ; dindes, 0,75 ; lapins privés, 0,50 le tout le demi-kilo.

Les œufs, 0,85 la douzaine.

Oisons, de 5 à 6 fr, ; canardins, de 2,50 à 3 fr. la paire.

Halle aux grains. Blé, 22 fr. ; maïs, 16,50 ; pommes de terre, 6,50 à 7 fr. l'hectolitre.

Musique du 7me régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 4 JUIN 1914

Marche des Muscadins	Wachs
Rose Mousse	Bosc
L'Africaine	Meyerbeer

(1) *Marche française* (J.-B. Lulli). — Composée sur l'ordre du Roy XIV, par J.-B. Lulli, surintendant et compositeur de la musique de la Chambre du roy. Cette marche, destinée au régiment de M. le Comte de Siry, se répandit ensuite dans les autres corps de troupe.

(2) *Marche des Mousquetaires du Roy* (Louis XIV), J.-B. Lulli. — Version primitive de la fameuse marche des Mousquetaires du Roy de France appelée aussi « Marche du Roy » dont Jean-Jacques Rousseau a parlé dans son dictionnaire de la musique sans paraître soupçonner quel en était l'auteur. Cette marche était encore jouée de son temps et devint même jusqu'à la Révolution « La Marche d'Ordonnance. »

(3) *Marche des Dragons du Roy* J.-B. Lulli. — A la création du régiment des Dragons du Roy l'on battait « La Marche des Mousquetaires ». Les officiers demandèrent au Roy que le régiment fut doté d'une marche composée spécialement pour les Dragons du Roy. Ce qui leur fut accordé.

Le Petit Duc — Ch. Lecocq

Allées Fénelon, de 20 h. 3/4 à 21 h. 3/4

Arrondissement de Cahors

Labastide-du-Vert

Obsèques. — Samedi matin ont eu lieu les obsèques de Madame Maradènes dont le *Journal du Lot* annonçait le décès dans son numéro de dimanche.

Une foule d'amis venus de Luzech, de Camy, tout le hameau de Fages dont Madame Servan est l'institutrice estimée, la population de Labastide, formaient un imposant cortège.

Nous avons remarqué dans l'assistance M. Desprat, maire de Luzech, M. Poujade, adjoint, M. Pons fils, M. Galaup, M. Vidal, conseiller municipal de Camy et tant d'autres que nous regrettons de ne pouvoir citer sans craindre d'abuser de l'hospitalité des colonnes du journal.

De nombreuses couronnes et des gerbes fleuries avaient été déposées sur le cercueil. Le corbillard disparaissait entièrement sous les fleurs.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les compagnes de la jeune défunte ont tenu à apporter, elles-mêmes leur amie au tombeau de famille, lui donnant encore ce dernier témoignage affectueux qui traduisait si bien les unanimes regrets.

Puissent les nombreuses marques de sympathie qu'ont reçues Madame et Monsieur Servan, leur gendre M. Maradènes et la famille de M. Lafage, dans cette pénible circonstance, atténuer leur cruelle douleur.

Montgesty

Médaille militaire. — Nous apprenons avec plaisir que M. Jules Delfort, originaire de Montgesty, retraité colonial, employé au ministère de l'instruction publique, a été inscrit au tableau de concours de 1914 pour la médaille militaire.

Nos félicitations.

Lalbenque

Pigeon voyageur égaré. — Un pigeon voyageur est entré mardi matin, à neuf heures, dans la boulangerie de M. Delteil.

Il porte à la patte droite un anneau sur lequel on lit : « E. Agen, 12-110 ».

A la patte gauche est un caoutchouc portant le numéro « 412 » et la lettre « D ».

M. Delteil tient le volatile à la disposition du propriétaire.

Albas

Nécrologie. — Il y a quelques mois, le jeune Delrieu Auguste, sous-officier d'artillerie à Toulouse, rentrait définitivement dans sa famille après avoir été mis à la réforme avec pension pour infirmités contractées au service.

La cruelle maladie qui le minait n'a pas tardé à l'emporter et, dans l'après-midi de dimanche une foule recueillie accompagnait ce sympathique enfant d'Albas, décédé à l'âge de 29 ans à sa dernière demeure.

Le corbillard décoré avec beaucoup de goût par la jeunesse albassienne, disparaissait sous les fleurs. Une couronne ceinte de l'écharpe tricolore, offerte également par la jeunesse, était portée par les camarades du défunt.

Dans cette circonstance bien douloureuse, nous exprimons nos sympathiques condoléances à la pauvre mère et à toute la famille.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Soirée sportive. — Dimanche soir, dans la salle de skating du café Drugeon, nous avons eu la bonne fortune d'applaudir l'excellent athlète amateur Duchateau, venu tout spécialement de Paris pour rehausser l'éclat de la soirée organisée par notre vaillante Société sportive figeacoise. Tout d'abord Duchateau nous montra avec facilité divers travaux d'assouplissement, tels que sauts en hauteur, sauts en longueur, avec et sans élan, sauts d'obstacles et exercices à la barre fixe. Dans l'arraché des poids, Duchateau n'a pu battre son précédent record de 138 kilos, mais a réussi néanmoins à enlever sans effort 112 kilos.

Mentionnons aussi la présence de notre compatriote S. Dreuilhes, ainsi que celle du moniteur de la Société sportive de Capdenac-Gare, et de deux de ses membres. Ces remarquables sportsmen, très en forme, ont pu, sans toutefois égaler la valeur de l'athlète parisien, réussir de très intéressants exercices. En résumé, excellente soirée.

Etat civil du mois de mai. — Naissances : Albert Houlié, Louis Arnal, Josette Ferran, Juliette Couderc, Juliette Durand, Jean Larnaudie.

Mariages : Henri Desplats, employé au chemin de fer, et Laure Lemoine.

Baptiste Roussilleet Marie Trémoulière.

Décès : Pierre Maury, 43 ans, au Pont-du-Pin ; Séraphine Majorel, sœur Ernestine, 46 ans, rue Maleville ; Auguste Pestel, 87 ans, hospice ; Jean Lherm, 76 ans, hospice ; Adeline Durand, veuve Chaumettou, 73 ans, route de Lacapelette ; Anne Lavergne, sœur Valérie, 71 ans, hospice ; Etienne Barreau, 58 ans, rue du Claux ; Baptiste Lagarde, retraité, 76 ans, rue Gambetta ; Marie Salès, épouse Montbertrand, modiste, 56 ans, hospice ; Virginie Catussié, veuve Bourg, 67 ans, à Panafé ; Etienne Boutaud, 87 ans, allée Victor-Hugo ; Joseph Day, 44 ans, à Panafé ; Gustave Lafon, rédacteur correspondant de la *Dépêche*, 72 ans, rue Gambetta ; Emilie Salissard, épouse Laborie, 51 ans, à Buffan ; jacques Estival, 77 ans, au Pont-du-Pin.

Lunan

Probité. — Le lundi 25 mai, notre ami Célestin Domergue de Lagardette se rendait à la grande foire d'Aurillac par la gare de Viazac. Chemin faisant son portefeuille retenu par une chaînette s'étant ouvert, il laissa tomber, en billets de banque, une somme de 900 francs.

Lorsqu'il s'en apperçut en gare de Viazac, il retourna chez lui, mais ses premières recherches furent infructueuses. La somme avait été trouvée le matin par M. X., gendre Contournet de Lasserre qui se rendait à cheval chez M. Révellat de Seyrignac et qui fut heureux de la rendre à son véritable propriétaire.

Toutes nos félicitations à cet honnête citoyen.

Cajarc

Baignade forcée. — Mercredi matin MM. P. père et fils se livraient au plaisir d'une paisible promenade en bateau sur le Lot, lorsque tout à coup à la suite d'un faux mouvement M. P. père, piqua la tête première dans la rivière, heureusement peu profonde en cet endroit, et fut assez heureux pour pouvoir, avec le seul secours de son fils, regagner sain et sauf le rivage ombreux ou des vêtements chauds et secs lui furent aussitôt apportés.

Latronquière

Carnet blanc. — Lundi dernier a été célébré le mariage de Mlle Léontine Lample sans profession, demeurant à Latronquière et de M. Baptiste Lample garçon boulanger. Aux nouveaux époux, nous adressons toutes nos félicitations et formons pour eux nos meilleurs vœux de bonheur.

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous apprenons le décès de madame Marie Mazarguil, veuve Lafon, âgée de soixante-huit ans. A sa famille en pleurs nous adressons nos sincères condoléances.

Conseil de revision. — Mardi dernier 26 mai ont eu lieu à Latronquière les opérations du Conseil de revision. Sur 81 inscrits, 42 ont été reconnus bons pour le service armé.

Après le déjeuner, servi à l'hôtel Escassut, MM. Loubet et Cocula nos sympathiques représentants au Sénat, ont pu s'entretenir quelques instants avec tous les maires du canton qui leur ont fait un accueil très chaleureux.

Livernon

Foire. — La foire du 2 juin a été assez bonne. Une grande quantité de porcelets ont été cependant repris par les propriétaires, faute d'acheteurs.

Voici quelques cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 700 à 900 fr.

Brebis, 40 fr. ; agneaux, de 25 à 30 francs.

Porcelets à de très bas prix, de 10 à 15 fr. pièce.

Canards, 0 fr. 70 ; oisillons, 2 fr. 50.

Volaille, 0 fr. 85 le 1/2 kilog ; œufs, 0 fr. 85 la douzaine.

L'avoine s'est payée 2 fr. le double-décalitre ; le blé 4 fr. 25.

Assier

Le Conseil municipal d'Assier est convoqué pour le dimanche 7 juin, à l'effet de procéder à l'élection d'un maire et d'un adjoint, en remplacement de MM. Carayol et Latapie dont l'élection a été annulé pour le Conseil d'Etat.

Grèzes

Acte de probité. — Vendredi M. Delbos, facteur intérimaire, faisant la tournée de Brengues, a, en traversant le bourg de Grèzes, trouvé un porte-monnaie, contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de rendre à son légitime propriétaire.

Nos plus vives félicitations à cet honnête citoyen.

Saint-Céré

Belle réception. — L'harmonie l'Union musicale vient de participer au concours de Périgueux, où elle a obtenu : 1er prix de lecture à vue, 2e prix d'exécution et prix d'honneur.

Lundi soir, à son retour, elle a été chaleureusement reçue par la population de Saint-Céré.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Festival-concours. — Le Comité des fêtes de Saint-Jean s'est réuni ces jours derniers, afin d'en arrêter définitivement le programme.

Le dimanche 28 juin aura lieu un grand festival-concours avec fortes primes. Les sociétés musicales qui désireraient y prendre part devront se faire inscrire avant le 15 juin.

S'adresser à M. Dupas, directeur de l'« Union musicale gourdonnaise ».

Tribunal correctionnel. — Les sieurs F..., et C..., de Dégagnac, qui se sont frappés mutuellement, sont condamnés à 25 francs d'amende.

B..., de Lavergne, est condamné à 25 francs d'amende pour outrages à agents.

Gramat

Foire. — Très belle foire à Gramat le 3 juin, le soleil a bien voulu être de la partie aussi les affaires s'en sont ressenties et de nombreuses transactions ont eu lieu.

Voici les cours sur les divers marchés : Bœufs gras de 38 fr. à 45 fr. les 50 kilos ; Bœufs de travail de 1000 fr. à 1150 fr. la paire ; Vaches grasses de 32 fr. à 36 fr. les 50 kilos ; Vaches de travail de 600 fr. à 850 fr. la paire ; Bouvillons de 300 fr. à 450 fr. la paire ; Veaux de lait 1 fr. 20 le kilog ; Moutons gras de 36 fr. à 42 fr. les 50 kilos ; Brebis de troupeau de 35 fr. à 55 fr. pièce ; Agneaux de 18 fr. à 25 fr. pièce.

Porcs. — Porcs gras manquent ; Porcs moyens manquent ; Nourrains de 30 fr. à 55 fr. pièce ; Porcelets de 12 fr. à 15 fr. pièce.

Halle. — Blé-Froment 20 fr. l'hectolitre ; Avoine du pays 9 fr. l'hectolitre.

Volaille. — Poulets 0,90 le 1/2 kilog ; Poules 0,80 le 1/2 kilog ; Canards 0,80 le 1/2 kilog ; Dindons 0,85 le 1/2 kilog ; œufs 0,85 la douzaine ; Canetons 2,25 pièce ; Oisons 3 fr. pièce ; Chevreaux 7,50 pièce.

Beaucoup de légumes très bien vendus, beaucoup de plants pour repiquer.

Prochaine foire le mardi 30 juin.

Cheval emballé. — Mardi matin, M. Barret Jean, propriétaire à Viroulou près Alvignac, était venu à Gramat faire certaines provisions, il avait arrêté sa voiture au Sol d'Aymar, devant la maison de M. Henri Cocula, briquetier.

Le cheval s'étant débridé seul, prit tout à coup le mors aux dents et faisant demi-tour partit à fond de train dans l'avenue Gambetta, semant l'émotion sur son passage.

Arrivé à l'entrée de la place de la République, le cheval que M. Barret ne pouvait parvenir à diriger, tourna court dans la direction de la Balmelle et le saut que fit la roue droite en traversant le caniveau fit renverser la voiture et abattre le cheval.

M. Barret projetté hors du véhicule, fut relevé avec un os de l'épaule cassé, des soins immédiats lui furent prodigués par M. Landes, pharmacien et M. Soulié, docteur-médecin.

Accident. — Mardi matin, M. Basile Périé, meunier au Pont du Noyer, près Gramat, avait attelé à sa charrette une mule rétive qui ne voulait pas partir, pour la décider, il avait prié sa femme de prendre la bête par la bride pendant qu'il pousserait la charrette par derrière.

Tout à coup la mule se cabrant renversa la malheureuse femme et la charrette se mettant en marche une roue passa sur un pied de Mme Périé sans toutefois lui faire de blessure trop grave.

Accident. — Au cours de la foire, le métayer de M. Turenne, habitant au Port, commune de Thémines, a été renversé et foulé aux pieds par une paire de bœufs.

Relevé aussitôt sans connaissance le métayer a été soigné immédiatement et on a pu constater que ses blessures quoique sérieuses ne mettaient pas ses jours en danger.

Labastide-Murat

Marché hebdomadaire. — Petite affluence. Nous relevons les cours suivants :

Halle aux grains. — Blé-froment, de 17 à 17,50, jusqu'à 18 fr. l'extra ; maïs, de 16,50 à 17 fr. ; avoine, 8 fr. ; le tout, le sac de 80 litres.

Volaille. — Poulets, 0,95 le demi-kilo.

Œufs. — 0,85 la douzaine.

Jardinage. — Marché assez bien approvisionné et cours un peu élevés.

Prochaine foire, une des plus renommées des seize que nous avons, mercredi 10 juin.

Rampoux

Route du Colombié. — M. Victor Salvan, entrepreneur à Dégagnac, a été déclaré adjudicataire de la route du Colombié avec un rabais de 14,50 0/0 sur le devis établi.

Espérons que les travaux commenceront prochainement. Dès que cette route sera livrée à la circulation, les deux importants villages du Colombié et du Repaire seront ainsi reliés au chef-lieu de la commune.

Souillac

Etat civil du mois de mai. — Naissances : Marie-Louise Roussel, Marie-Thérèse Fontès, Marcelle Sclafer.

Mariages : Henri Lacombe, cultivateur à Creysse (Lot), et Louise Crémont, sans profession.

Jules Iragne, employé aux Lilas (Seine), et Marie Laval, sans profession.

Léon Labruyère, cultivateur à Nadaillac (Lot), et Berthe Borderie, sans profession.

Décès : François Besserve, 65 ans, rue de la Halle ; Gabrielle Maure, 85 ans, rue du Pont ; Hippolyte Delfau, 54 ans, au Port.

Gignac

Etat civil du mois de mai. — Naissances : 1 garçon.

Mariages : Antoine Bouyssou et Anne Magne ; Léopold Jardon, et Irma Gauchet.

Décès : Jean Alquier ; Antoine Gauthier ; Jeanet Sourzac ; Jacques Baussonnie ; Mort-né : 1.

Vayrac

Soutenance de thèse. — Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre compatriote et ami M. Fernand Sireyjol, vient de soutenir brillamment sa thèse de docteur en médecine devant la Faculté de Bordeaux.

Le sujet développé par le jeune docteur est « la splénectomie dans la leucémie myéloïde ».

Le jury vivement intéressé par le développement scientifique du lauréat lui a adressé des félicitations et décerné la mention bien.

Que notre sympathique compatriote nous permette de lui adresser à notre tour avec nos plus sincères félicitations celles, non moins sincères de ses nombreux amis.

L. G.

Chronique agricole

La contagion de la tuberculose par les animaux domestiques

Le danger de la contagion de la tuberculose par les animaux domestiques a été traité ces jours-ci, au Palais des Fêtes de Paris par le Dr S. Bernheim, président de l'Œuvre de la Tuberculose humaine. La menace de contagion de cette origine est encore plus redoutable que l'acoolisme et les logements insalubres. Le conférencier a cité de nombreux faits démonstratifs. Dans un pensionnat, dix jeunes filles sur vingt sont mortes de tuberculose et l'enquête démontra que c'était le lait bacillifère d'une laiterie voisine qui avait provoqué cette épidémie. Chez une vieille fille, tante à héritage, un jeune griffon contamina quatre de ses neveux et nièces qui succombèrent de phtisie. Dans une école de Berlin, un perroquet, adoré des élèves avait tuberculisé un grand nombre de jeunes écoliers. D'après le Dr Bernheim la plupart des bovidés, 8 sur 10 sont tuberculeux et ce sont surtout le bœuf et la vache qui répandent la maladie autour d'eux. Après les bovidés, c'est la race porcine qui est le plus souvent cause de la contagion. Les chiens et les chats, nos fidèles compagnons, contaminent leurs maîtres en leur prodiguant des caresses. La chèvre et le mouton sont rarement atteints de tuberculose. Par contre les oiseaux de basse-cour et de cage paient un large tribut à la tuberculose. Quant au cheval, il est exceptionnellement atteint et il ne peut jamais transmettre la maladie

Des lois sévères doivent régir la tuberculose des bovidés dont le lait et la chair sont trop souvent dangereux. Les savants et les hygiénistes ont le devoir de répandre des notions dans le public pour qu'il se méfie des animaux domestiques et lui apprendre que la viande de cheval est la chair la plus saine qui ne communique jamais la tuberculose.

Au sommaire du dernier numéro des *Annales*, particulièrement brillant et varié, nous relevons les signatures d'Henri Lavedan, René Bazin, Georges Cain, Félix Duquesnel, etc., dans une intéressante série d'articles consacrés aux plus jolis coins de Bretagne que le président de la République est en train de visiter et nous tenons aussi à signaler la belle étude d'Emile Faguet sur *Les Femmes Savantes* et les piquantes confidences de la nouvelle doctoresse ès lettres, Mlle Zanta ; de fines chroniques littéraires de Jules Bois et Gaston Rageot, une description détaillée de la fameuse collection Camondo par Léon Plée, l'analyse des pièces nouvelles par Pierre Ginisty, accompagnée d'extraits choisis ; enfin, maintes pages alertes et judicieuses, dans lesquelles le Bonhomme Chrysale, Yvonne Sarcey, Sergines, etc., commentent les principaux sujets d'actualité.

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* Sommaire du n° 2140 du 30 mai 1914.

Le petit combattant d'Indo-Chine : Betta splendens. La rigidité et la solidité des navires. Le parc national du Haut Vénéon. Les portières homicides des wagons. Académie des sciences. L'audition et la musique.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie. Le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 20, boul. Saint-Germain, Paris.

Le Journal des Demoiselles

COMPLÈTE L'INSTRUCTION DES JEUNES FILLES APPORTE D'AMUSANTES RÉCRÉATIONS DONNE LE GOÛT DES TRAVAUX D'AIGUILLE RENSEIGNE SUR L'ACTUALITÉ DÉVELOPPE L'AMOUR DU FOYER

LES ROMANS LES PLUS ATTACHANTS LES ARTICLES LES PLUS VARIÉS LES MEILLEURES PAGES DES LIVRES NOUVEAUX

24 Numéros par An
Ed. chamois : PARIS : 12 f. DÉPART : 14 f.
Ed. verte : PARIS : 16 f. DÉPART : 19 f.

79, Boulevard Saint-Germain, PARIS

LE NUMÉRO EN VENTE CETTE SEMAINE du

Petit Echo de la Mode

contient le

Patron découpé Gratuit

d'un

COSTUME TAILLEUR COMPLET

pour Dame

P.-S. — Le Petit Echo ne *coûte rien*, grâce à son merveilleux *système de primes.* (Catalogue et explications gratis et franco.)

En vente partout 0 fr. 10 le numéro et 7, rue Lemaignan, PARIS (XIVe).

JOURNALISTE désire place, soit comme Administrateur-Gérant, ou comme Secrétaire de rédaction, très bonnes références. Ecrire aux initiales A. G. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 3 juin 1914

Le marché est demeuré généralement lourd et peu actif.

Notre 3 0/0 a fait toutefois exception ; il s'est montré ferme et s'inscrit en hausse de 42 centimes à 85,97.

L'Extérieure espagnole cote 88,50, l'Italien 97, le Turc 82,30 et le Serbe 81,20. Les fonds russes terminent : le 3 0/0 1891 à 73,50, le 1896 à 70, le 4 1/2 1909 à 97,95 et le Consolidé à 88,75.

Nos établissements de Crédit restent mal disposés. La Banque de Paris fait 1512, le Comptoir d'Escompte 1030, le Crédit Foncier 894, le Crédit Lyonnais 1602 et la Société Générale 794.

Dans le groupe des chemins français, le Lyon est à 1239 et le Nord à 1714.

Le Rio-Tinto vaut 1728.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

RELATIONS INTERNATIONALES

Un nouveau train rapide de luxe circulera en saison d'Eté entre Paris et Barcelone et vice-versa :

Aller

Paris-Quai d'Orsay....	*dép.*	18 h. 20
Toulouse.....	*arr.*	4 h. 31
Barcelone.....	*arr.*	12 h. 10

Retour

Barcelone.....	*dép.*	17 h. 30
Toulouse.....	*dép.*	1 h. 24
Paris-Quai d'Orsay....	*arr.*	11 h. 35

Ce train comportera, en outre des sleepings de la Compagnie des Wagons-Lits, dont un à destination de Luchon (arrivée à 7 h. 34), une voiture de 1re classe avec places de luxe à destination de Vernet-les-Bains (arrivée à 8 h. 34).

RELATIONS INTÉRIEURES

Pour répondre au désir de l'Administration des Postes, le train express poste partant actuellement de Toulouse à 16 h. 45 quittera cette gare 31 minutes plus tard, à 17 h. 16 et arrivera à Paris-Quai d'Orsay à 5 h. 10 au lieu de 4 h. 46.

Ce nouveau tracé lui permettra de relever à Montauban la correspondance des trains Midi venant de Cette et d'Agen, et à Brive celle du train partant de Périgueux à 18 h. 48.

En outre, le train partant de Cahors à 19 h. 04 sera avancé à 18 h. 32 de manière à précéder jusqu'à Gourdon (19 h. 38) le train express-poste modifié auquel il donnera accès à cette gare (19 h. 55).

Enfin, le train partant de Brive sur Limoges (via Nexon) à 18 h. 16 sera retardé à 18 h. 58 de manière à relever la correspondance des trains venant de Cahors (18 h. 22) et de Toulouse par Capdenac (18 h. 33).

Le train partant de Cahors sur Montauban à 7 h. sera avancé de 15 minutes, à 6 h. 45.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 7 h. 36 sera déplacé. Il quittera Gourdon à 5 h. 58, de manière à diminuer son battement de correspondance avec le train express partant de Paris-Quai d'Orsay à 20 h. 27 et arrivera à Sarlat à 6 h. 40 au lieu de 8 h. 17.

Le train partant de Gourdon sur Sarlat à 17 h. 42 sera avancé de 41 minutes, à 17 h. 01, pour relever étroitement la correspondance du train partant de Cahors à 15 h. 28.

Le train venant de Terrasson et arrivant à Sarlat à 21 h. 48 sera avancé de 23 minutes, à 21 h. 25, comme conséquence de l'avance du train partant de Périgueux à 18 h. 48 dont il relève la correspondance à Condat-Bersac.

Le train partant d'Aurillac à 4 h. 21, sera avancé de 10 minutes, à 4 h. 11 et accéléré, de manière à correspondre à l'arrivée à Capdenac (6 h. 06) avec le train express partant à 6 h. 26 sur Toulouse (arrivée à 9 h. 35).

Le train partant de Tessonnières à 9 h. 44, de St-Sulpice (Tarn) à 10 h. 26, desservira les stations de Roquesérière (10 h. 35), Montastruc (10 h. 44), Gragnague 10 h. 51) et Montrabé (11 h. 05) et son arrivée à Toulouse, légèrement retardée s'effectuera à 11 h. 17.

Le train partant de Toulouse sur Albi à 14 h. sera reporté dans la soirée. Il quittera Toulouse à 21 h. 29 pour arriver à Tessonnières à 23 h. 08 et à Albi à 23 h. 55.

A l'occasion de son prochain changement de service au 25 juin, la Compagnie d'Orléans réalisera les améliorations ci-après dans la marche des trains :

Le train omnibus partant d'Agen à 18 h. 28 sera déplacé et quittera cette gare à 16 h. 28 pour arriver à Périgueux à 20 h. 39, d'où il sera prolongé sur Limoges au moyen d'un nouveau train express venant se raccorder à cette dernière gare sur le train express de la ligne de Toulouse à Paris, arrivant au Quai-d'Orsay à 5 h. 10.

Il recevra à Penne la correspondance d'un nouveau train partant de Villeneuve-sur-Lot à 16 h. 43 et correspondra avec le train arrivant actuellement à cette dernière gare à 19 h. 56' à Ste-Livrade à 20 h. 13, dont l'horaire sera avancé de 2 h. 10 environ (Arrivée à Villeneuve à 17 h. 45, à Ste-Livrade à 18 h. 03).

Il relèvera en outre au Buisson la correspondance des trains venant de Libourne (départ à 16 h. 32) et de Sarlat (départ à 18 h. 03 au lieu de 18 h. 32). A noter que ce dernier train aura son origine reportée de Sarlat à Cazoulès au moyen du déplacement du train matinal qui quittait cette dernière gare à 6 heures pour arriver à Sarlat à 6 h. 40.

Il recevra enfin à Périgueux la correspondance des trains venant de Brive, en été (départ à 18 h. 32), et de Parcoul-Médillac en toute saison (départ de Parcoul à 17 h. 50, de Ribérac à 19 h.).

Un nouveau train omnibus sera créé entre Agen (départ à 19 h. 35) et Monsempron-Libos (arrivée à 20 h. 55) où il correspondra avec le train se dirigeant sur Cahors (arrivée à 22 h. 25).

Le train express partant d'Agen sur Paris à 19 h. 54, sera retardé d'environ une heure, à 20 h. 47 pour relever la correspondance des trains Midi omnibus de Riscle et rapide de Bordeaux et abréger d'autant la durée du trajet d'Agen à Paris (arrivée au Quai-d'Orsay à 8 h. 43, trajet en 11 h. 56).

En vue d'améliorer les relations de Capdenac avec Agen via Cahors-Libos, le train partant de Capdenac à 7 h. 23 et arrivant à Cahors à 9 h. 18 sera relié au train partant de Libos à 12 h. 09 et arrivant à Agen à 13 h. 23 au moyen du déplacement du train mixte partant actuellement de Cahors à 7 h. 28, dont le départ sera reporté à 9 h. 40 pour arriver à Libos à 11 h. 57.

Une bonne relation matinale sera ainsi établie entre Capdenac et Agen (trajet en 6 heures).

Les Châteaux de Touraine en automobile

Circuits au départ de Tours et de Blois

En vue de permettre la visite rapide et pratique des plus intéressants châteaux de Touraine, la Compagnie d'Orléans a organisé, au départ de Tours les quatre circuits ci-après.

A. Tours, Loches, Montrésor, Chenonceaux, Amboise, Tours. Prix par place : 22 francs. Départ à 8 h. 45. Retour vers 18 h. 45.

B. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 18 francs. Départ 8 h. 45. Retour vers 18 h. 30.

C. Tours, Chenonceaux (par la vallée du Cher), Amboise (par la pagode de Chanteloup), Tours. Prix par place : 13 francs. Depart à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

D. Tours, Villandry, Azay-le-Rideau, Langeais, Cinq-Mars, Luynes, Tours. Prix par place : 11 francs. Départ à 13 heures. Retour vers 18 h. 30.

Du 31 Mai au 13 Juillet inclus :

Les lundi, mercredi et vendredi : Circuit A. Les mardi, jeudi et samedi : Circuit B. Lundi de Pentecôte : Circuit A.

Du 14 Juillet au 30 Septembre inclus :

Les lundi, mercredi et vendredi : Circuits A et D. Les mardi, jeudi et samedi : Circuits B et C. 14 Juillet et 15 Août : Circuits B et C.

Du 31 Mai au 30 Septembre inclus :

Les dimanches : Circuits C et D.

Les places peuvent être retenues à l'avance soit à la gare de Tours, soit à celle de Paris-Quai-d'Orsay ou encore au Bureau spécial du Service automobile, 8, boulevard Béranger, à Tours, moyennant paiement d'une taxe de location de 1 franc par place.

Départ et arrivée : Place de la Gare.

Un service automobile analogue fonctionne déjà quotidiennement au départ de Blois et comporte le circuit suivant :

Blois, Forêt de Russy, Château de Cheverny, Forêt de Boulogne, Chambord, Blois.

Prix : 8 francs par personne. (Service indépendant de la Compagnie, indiqué à titre de simple renseignement).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle

Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 1er Juin 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché	ENTRÉES DIRECTES à l'Abattoir	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.) 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	2.251	1.029	209	0,86	0,82	0,72
Vaches	1.120			0,80	0,76	0,68
Taureaux	380			0,76	0,72	0,66
Veaux	1.880	3.071	130	1,12	1,08	1,00
Moutons	10.121	9.530	606	1,18	1,12	1,06
Porcs	5.334	3.986		0,58	0,56	0,54

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs et les veaux, difficile sur les moutons et les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

GRANDE PHARMACIE TÉLÉPHONE 42
DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. ✠, Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical — *ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS*

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le « plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile « de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la « rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépura- « tifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les « engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spéci- « fique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatis- « mes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections « de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, sti- « mule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	3 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	1123 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	121 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	23 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e clas.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOUILLAC dép.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON.....	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac.....	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS départ.	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	1131 — 7 »
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieurac.....	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Caussade.....	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 »	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	16 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1132 (*) OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	122 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac.....	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	1126 — 5 50	22 40	1 27	9 30	742 — 15 32
Espère.....	—	—	19 17	— 6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus...	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril...	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac.....	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON.....	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel...	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOUILLAC.. a.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE..... a.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE..... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (*Arrêt*).....	6 21	—	12 58	19 11
Parnac.....	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (*Arrêt*).....	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Evêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay).....	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.....	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel.....	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac.....	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel.....	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Evêque.....	13 35	8 22	15 50	21 39
Prayssac (*Arrêt*).....	»	8 29	15 57	21 46
Castelfranc.....	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech.....	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac.....	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle (*Arrêt*).....	»	9 2	16 25	22 14
Mercuès.....	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Ar.....	15 13	9 19	16 42	22 31

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	»	22 51	»	10 »
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52	»	20 5
Vayrac.....	5 54	10 3	14 3	»	20 14
Bétaille (arrêt).....	5 58	»	14 7	»	20 18
Puybrun.....	6 6	10 35	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars.....	6 18	10 48	14 29	»	20 39
Port-de-Gagnac.....	6 25	»	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère.....	6 34	»	14 44	»	20 56
Lamativie.....	6 55	»	15 6	»	21 20
Siran (arrêt).....	7 11	»	15 22	»	21 36
La Roquebrou.....	7 26	»	15 38	»	21 51
AURILLAC.. arrivée.	8 5	»	16 16	»	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 32	»	9 11	14 54	»
La Roquebrou.....	5 12	»	9 54	15 37	»
Siran (arrêt).....	5 25	»	10 7	15 50	»
Lamativie.....	5 44	»	10 28	16 11	»
Laval-de-Cère.....	6 2	»	10 46	16 29	»
Port-de-Gagnac.....	6 10	»	10 54	16 37	»
Bretenoux-Biars.....	6 19	7 52	11 6	16 51	»
Puybrun.....	6 27	8 2	11 15	16 59	»
Bétaille (arrêt).....	6 33	8 9	11 21	17 5	»
Vayrac.....	6 39	8 14	11 29	17 12	»
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	»
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	4 46	»

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31	═══	12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon.....	8 10	10 48	13 4	18 17	»
Baladou. Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel.....	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou. Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon.....	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès.....	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson. ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30
CAPDENAC. a.	10 1	13 5	16 »	20 58	»	6 6
CAPDENAC. d.	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16
FIGEAC.....	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30
Le Pournel.....	10(1)41	»	16 51	21 52	»	7 51
Assier.....	10 52	13 59	17 »	22 2	»	8 4
Flaujac (halte)...	»	»	»	22 11	»	8 14
Gramat.....	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29
Rocamadour.....	11 24	14 32	17 31	22 37	»	8 41
Montvalent.....	11 38	»	17 45	22 52	4 22	9 »
St-Denis-p.-Martel arr.	11 48	14 53	17 55	23 1	4 35	9 11
St-Denis-p.-Martel dép.	11 55	14 58	17 59	23 7	4 56	9 17
Quatre-Routes....	12 4	15 7	»	23 17	5 9	9 28
Turenne.....	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43	19 14	»

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	—	8 20	10 »	20 27	»	22 51
Brive..... dép.	7 55	19 7	18 42	4 22	»	12 41
Turenne.....	8 21	19 32	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes....	8 32	19 43	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	8 40	19 51	19 21	4 53	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	8 45	»	19 25	4 55	»	13 34
Montvalent.....	8 59	»	19 37	»	»	13 47
Rocamadour.....	9 18	»	19 53	5 17	»	14 8
Gramat.....	9 32	»	20 4	5 27	»	14 22
Flaujac (halte)...	9 45	»	»	»	»	14 35
Assier.....	9 55	»	20 24	5 44	»	14 47
Le Pournel.....	10 4	»	20 33	»	»	14 57
FIGEAC.....	10 24	»	20 53	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	10 35	»	21 4	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d..	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE.....	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7 11	13 31	18 29	
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40	
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49	
Vers.....	7 40	14 »	18 57	
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7	
Conduché.....	8 2	14 21	19 18	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 9	14 28	19 24	
St-Martin-Labouval..	8 26	14 37	19 31	
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37	
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50	
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59	
Toirac.....	9 9	15 22	20 7	
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18	
CAPDENAC. — Ar..	9 34	15 48	20 29	
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 43	

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 50.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46
Conduché.....	8 36	11 51	18 53
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10
Vers.....	8 53	12 7	19 16
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	9 12	13 29	20 43	
Carsac.....	9 23	13 44	20 54	
Grolejac.....	9 31	13 56	21 2	
St-Cirq-Madelon.....	9 36	14 3	21 7	
Payrignac (arr.).....	9 43	—	21 13	
GOURDON.....	9 52	14 19	21 21	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	7 36	10 58	17 42	
Payrignac (arr.).....	7 44	—	17 50	
St-Cirq-Madelon.....	7 51	11 13	17 57	
Grolejac.....	7 56	11 23	18 1	
Carsac.....	8 6	11 37	18 11	
SARLAT.....	8 17	11 51	18 21	